

**Domaine** : Santé**Filière** : Sage-Femme**1. Intitulé du module : Période de formation pratique 4 – PFP 4****2025-2026****Code** : BSC - S.SF.370.1094. F.23**Type de formation** : Bachelor**Niveau** : Module de base**Type** : Module principal

**Caractéristique** :  Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

**Organisation temporelle** :

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre d'automne
- Semestre de printemps
- Autre : .....

**2. Organisation**

Crédits ECTS : 7

Langue principale d'enseignement : Français

Autres compétences linguistiques : Si une période de formation pratique se déroule en Suisse allemande, au Tessin ou à l'étranger : le niveau B2 est requis pour la langue du pays d'accueil

Exigences liées à la fréquentation de la formation : Présence en formation pratique de 40h par semaine, de jour, de nuit et de week-end

**3. Prérequis**

- Avoir validé le module .....
- Avoir suivi le module .....
- Pas de prérequis
- Autre : .....

**4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage****Rôles et compétences visées**

- A. Rôle d'Expert·e** : Compétences  A1  A2  A3  A4  A5  A6  A7
- B. Rôle de Communicatrice·eur** : Compétences  B1  B2  B3
- C. Rôle de Collaboratrice·eur** : Compétences  C1  C2  C3
- D. Rôle de Leader** : Compétences  D1  D2  D3
- E. Rôle de Promotrice·eur de la santé** : Compétences  E1  E2  E3
- F. Rôle d'Apprenant·e et de formatrice·eur** : Compétences  F1  F2  F3
- G. Rôle de Professionnel·le** : Compétences  G1  G2  G3  G4

## **Objectifs généraux d'apprentissage**

- Appréhender la santé de la femme aux différents âges de la vie, et plus spécifiquement en périnatalité en prenant en compte les développements socio-économiques de l'environnement,
- Appréhender la santé du fœtus, du nouveau-né et du nourrisson,
- Développer une gestuelle de base étendue permettant l'accompagnement des situations périnatales dans une perspective de maintien de la physiologie,
- Développer la clinique obstétricale spécifique à chaque situation en prenant en compte les développements techniques de l'obstétrique,
- Combiner des savoirs multiples et contextualisés permettant de développer un raisonnement clinique pertinent
- Appréhender la complexité et les écarts de la norme propres aux situations périnatales.
- Appréhender la vulnérabilité dans tous les secteurs obstétricaux
- Appréhender le nouveau rôle professionnel
- Appréhender la collaboration interprofessionnelle
- Démontrer une autonomie partielle dans les situations complexes

## **5. Contenus et formes d'enseignement**

### **Contenus**

Le temps de formation se déroule selon le cursus de l'étudiante et couvre les champs professionnels suivants :

- Prénatal (consultations d'obstétriques et/ou urgences obstétricales et/ou prénatal hospitalisation)
- Salle d'accouchements
- Post-partum

### **Modalités pédagogiques**

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Cours magistral     | <input type="checkbox"/> Séminaire                | <input type="checkbox"/> Projet                              |
| <input type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input type="checkbox"/> Simulation               | <input checked="" type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input type="checkbox"/> Modalité digitale   | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : ..... |  |

## **6. Modalités d'évaluation et de validation**

- |  |                                |  |
|--|--------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Ecrit sur table | <input type="checkbox"/> Oral  | <input checked="" type="checkbox"/> Pratique |
| <input type="checkbox"/> Dossier         | <input type="checkbox"/> ECOS  | <input type="checkbox"/> Autre : .....       |
| <input type="checkbox"/> .....           | <input type="checkbox"/> ..... |  |

Le module est validé si l'étudiant.e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant.e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Une période de formation pratique est considérée comme échouée si :

- a) la note F est attribuée à l'évaluation de la période de formation pratique
- b) la période de formation pratique est abandonnée
- c) les documents ne sont pas restitués dans les délais
- d) l'étudiant-e est responsable d'un comportement fautif

## **7. Modalités de remédiation et de répétition**

<b>Remédiation</b>	<input type="checkbox"/> Remédiation possible <input type="checkbox"/> Examen complémentaire	<input checked="" type="checkbox"/> Pas de remédiation <input type="checkbox"/> Travail additionnel
--------------------	---	--

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

<b>Répétition</b>	Les modalités de répétition sont définies en tenant compte de la situation d'études de l'étudiant.e. La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec. Une répétition de formation pratique implique une prolongation de formation
-------------------	---

Conformément à l'art. 29, al. 6 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après répétition est A à E en cas de réussite ou F en cas d'échec. En cas d'échec, le module ne peut être répété qu'une fois.

## **8. Remarques**

L'étudiant-e se conforme aux règlements en vigueur dans les différents lieux de formation pratique y compris pour les vaccinations.

La présence en formation pratique est obligatoire. Si absence sur un temps égal ou supérieur à 10%, l'étudiant-e devra compenser par une période de formation pratique d'une durée équivalente à son absence durant la période de formation pratique. Si absence sur une durée égale ou supérieure à 20%, l'étudiant-e est tenu de refaire la totalité de la période de formation pratique.

## **9. Bibliographie principale**

- Règlement\_formation\_base\_bachelor- master HES-SO
- Règlement\_filière\_Bachelor\_of\_Science\_HES-SO\_de\_sage-femme
- Plan d'études – cadre 2022 des filières de formation santé HES-SO
- Contrat pédagogique tripartite, (juillet 2008), Delémont : HES-SO
- Liste des lieux de stage, Document Commun Filière Sage-femme, version en cours sur internet
- Document d'évaluation finale des compétences, (version 2022), Delémont : HES-SO
- Notation ECTS, formation pratique
- Evaluation continue journalière, Document Commun\_FilièreSage-femme\_Evaluationjournalière\_AOG\_FSA\_2020
- Recensement du nombre d'actes effectués pendant la formation, DocumentCommun\_FilièreSage-femme\_RecensementActes\_AOG\_FSA\_20.09.2020
- Evaluation formative courte\_Filière SF\_revu octobre 2023
- Guide Eval.formative courte SF\_oct.23

## **10. Enseignant.e.s**

Tou-s-tes les enseignant-e-s ayant un mandat d'accompagnement pédagogique

**Responsable de module :** Mélanie Picavet

**Descriptif validé le** 1<sup>er</sup> septembre 2025 **par** Claire de Labrusse